

# CONTRAT DEPOT -VENTE N° \_\_\_\_\_

Entre « le depositaire » d'une part,

l'entreprise **la sellerie gourmande de l'anjou**, immatriculée RCS 839836616  
représentée par Andréa HACAULT en qualité de Gérante en son siège social de  
SERMAISE (49140)

TEL : 0602216277 COURRIEL : [laselleriegourmandedelanjou@gmail.com](mailto:laselleriegourmandedelanjou@gmail.com)  
[www.laselleriegourmande.com](http://www.laselleriegourmande.com)

Et « le déposant » d'autre part:

M/ Mme :

Demeurant :

Téléphone :

Courriel :

Designation du Produit :

Marque :

N° de série :

Date d'effet du contrat :

Prix de vente public :

commission de 25%

Somme à verser au déposant :

**« Le déposant déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions imprimés sur les deux faces du présent document »**

Pour la Sellerie gourmande, le depositaire  
Hacault andréa  
( Signature )

Pour le déposant,  
« Bon pour accord »  
Dater et signer

## Conditions Générales de DEPOT-VENTE

**Article 1 :** Objet du contrat Par le présent contrat, Le Déposant confie en dépôt-vente au dépositaire les produits définis à L'article 2 du présent contrat.

**Article 2 :** Description de la chose objet du contrat Spécifié dans le contrat ci-dessus.

**Article 3 :** Procédure de dépôt Chacune des parties doit conserver un exemplaire du contrat signé. Le Déposant doit faire sa demande de dépôt-vente au préalable soit par téléphone au 0602216277 soit par email à [laselleriegourmandedelanjou@gmail.com](mailto:laselleriegourmandedelanjou@gmail.com) Si la réponse est positive, le déposant doit remettre le produit défini à l'article 2 en fixant un rendez vous. Tout dépôt complémentaire au cours du contrat devra faire l'objet d'un nouveau contrat de dépôt- vente dûment rempli et signé.

**Article 4 :** Durée du contrat Le présent contrat prend effet à compter de la date spécifiée dans le contrat et pour une durée de 4 mois à compter de sa signature. Le renouvellement sera effectué par tacite reconduction sauf mention contraire du Déposant. Le déposant disposera de 2 mois, à compter de la rupture du dit contrat pour récupérer ses produits au près du dépositaire la sellerie gourmande ou les faire expédier vers lui à ses frais. Passé ce délai, si le Déposant n'est pas venu récupérer ses produits, le Dépositaire pourra considérer qu'il fait abandon de ceux-ci, et en conséquence, que le Déposant renonce à toute possibilité de réclamation en restitution.

**Article 5 :** Réglementation Notre boutique en ligne laSellerie Gourmande [www.selleriegourmande.com](http://www.selleriegourmande.com) effectuant de la vente à distance, proposant des services d'acheteur assistant est conforme à la réglementation française en vigueur (loi 2004-575 dite loi pour la confiance dans l'économie numérique) Les conditions de ventes de la société sellerie gourmande pourront être modifiées à tout moment. Elles constituent un contrat entre la sellerie gourmande et ses clients. Accepter nos services c'est accepter nos conditions.

**Article 6 :** DEPOT VENTE Les articles mis en vente dans les pages de DEPOT -VENTE proviennent de particuliers qui font appel à nos services pour vendre leurs articles. La sellerie gourmande se réserve le droit de retirer de la vente sans préavis en informant le déposant par courrier ou courriel dans les meilleurs délais, tout article comportant un vice de forme ou de fonctionnement non signalé à la signature du contrat et qui le rendrai ainsi impropre à la vente dans des conditions de qualité exigée par la Sellerie gourmande. Et également tout article pour lequel La sellerie gourmande aurait un doute sur la provenance ou l'identification du propriétaire présumé (Vol – recel etc.). En cas de refus de la Sellerie gourmande de mise en ligne d'un produit (produit en mauvais état ; obsolète ; non adapté, etc...) ou de retour de produit (produit mise en ligne et invendu depuis plus d'un an), les frais de retour reste à la charge du déposant.

**Article 7 :** Mandat Le déposant donne mandat exclusif au dépositaire sellerie gourmande, de vendre pour son compte les articles énumérés et l'autorise à prélever, sur le prix de cession des dits articles, la commission taux convenu exprimé en pourcentage du prix de vente. Le délai de mise en vente est de 4 mois renouvelable par tacite reconduction sauf instruction contraire du Déposant. Le déposant annulant une vente en cours se verra facturer un dédit forfaitaire de 8% du prix de vente public par article pour couvrir les frais engagés par la Sellerie gourmande. La sellerie gourmande se réserve le droit de sélectionner les articles déposés et n'est en aucun cas tenu d'accepter les articles dont le prix demandé lui semblerait trop élevé ou dont les frais à engager pour la livraison seraient trop important. Les frais de publicité, d'annonces sont à la charge de la société sellerie gourmande et les frais de livraison sont à la charge de l'acheteur, sauf convention particulière. La sellerie gourmande se réserve le droit de refuser de mettre en vente tout article non conforme à la législation en vigueur ou à la réglementation de certains sites marchands. La mise en vente des objets se fait gratuitement sur Internet sans frais d'annonces de publicité et d'ouverture de dossiers pour le vendeur sur différents sites marchands ou plates formes de ventes qui ne sont pas toutes la propriété de la société sellerie gourmande (Amazon, Facebook, Marketplace, le Bon Coin ... ). Le déposant autorisera Andréa HACAULT représentante de l'Entreprise La sellerie gourmande à prendre des

photos de l'objet à vendre et calculer le volume à transporter afin de chiffrer le coût du transport.

Les objets seront mis en vente exclusivement sur [www.laselleriegourmande.com](http://www.laselleriegourmande.com) et sur nos lieux d'exposition,

**Article 8** : Prix de vente Le prix de vente des objets confiés en dépôt vente est déterminé d'un commun accord et mentionné sur le contrat avec une règle de base de 50% de la valeur du prix du marché au moment de la signature du présent contrat pour une occasion, sauf articles spécifiques, fixée par le Dépositaire.

**Article 9** : Commission Le montant de la commission sera stipulé lors de l'établissement du contrat. Il sera de 25% pour tout article vendu.

**Article 10** : Litiges La responsabilité de la société sellerie gourmande ne saurait répondre de la qualité et du fonctionnement des articles d'occasion vendus pour le compte de ses déposants. Le déposant vendeur étant le seul responsable des articles confiés, la sellerie gourmande ne contractant pas d'obligations au déposant, au-delà d'un délai de 15 jours à compter de la réception du colis (à démontrer par l'acheteur) aucune réclamation ne sera possible. Si un litige quelconque venait ultérieurement faire annuler la vente par la société la sellerie gourmande la commission versée à cette occasion restera acquise de plein droit, en rémunération de l'exécution de son mandat. Seul, le tribunal étant compétent en cas de litige.

**Article 11** : Propriété des biens Le déposant déclare que les articles sont sa propriété et non gagés.

**Article 12** : Etat des ventes en cours A tout moment le déposant peut connaître la situation de ses ventes (délai – montant – date) par téléphone.

**Article 13** : Paiement des ventes réalisées Le remboursement de chaque article sera réalisé 1 mois après la clôture du dossier et se fera directement par virement bancaire.

**Article 14** : Livraison La société sellerie gourmande se charge de l'envoi des colis, de l'emballage, de l'expédition ou de la livraison des articles.

**Article 15** : Garantie La société sellerie gourmande vous garantit le paiement de vos articles une fois la vente conclue et cela même un colis est égaré par le transporteur. La sellerie gourmande est votre mandataire et la vente s'effectue sous sa responsabilité.

**Fait en 2 exemplaires**

Bon pour acceptation de ces conditions,  
Signature du client et date

## **QUESTIONNAIRE**

**1- Designation de l'article ?**

**2- Marque de l'article ?**

**3- Taille de l'article ?**

**4- Prix d'achat neuf ?**

**5- Composition de l'article ?**

**6- Autres précision .....**